

TRAVAIL ET EMPLOI DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Lettre d'information n°2

Décembre 2013

REPÈRES

Une action de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences dans le secteur sanitaire, social et médico-social sur le Pays du Bocage

Action initiée en 2011 par l'URIOPSS* et la CRESS BN* avec l'appui de l'ARACT* grâce à l'élaboration d'un diagnostic territorial (consultable sur les sites de l'ARACT, de la CRESS et de l'URIOPSS) ayant permis aux acteurs du territoire d'identifier trois axes de travail :

- Formation
- Mutualisation des emplois et construction de parcours professionnels
- Coopération et définition de la limite des métiers

Cette action se poursuivra jusqu'en 2015 avec la mise en place opérationnelle de ces axes.

Importance du secteur sur le territoire et chiffres clés

Ce projet a été engagé afin de faire face aux constats observés sur ce territoire (vieillesse de la population, refonte de la régulation du secteur suite à la loi HPST, difficultés de recrutement...) dans le Secteur sanitaire, social et médico-social.

Rappelons que ce secteur représente sur le Pays du Bocage :

- 100 établissements (selon le fichier FINESS*)
- 50 structures porteuses
- 3 000 emplois
- 2^e secteur en termes d'emplois du territoire



UNE INSCRIPTION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU BOCAGE GRÂCE À DES ACTEURS RELAIS

Lors du démarrage de l'action en 2011, le projet a été présenté à l'Equipe Locale de Coordination (ELC), instance technique rassemblant les acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Cette instance a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire, faire émerger les projets émanant du local, valoriser les projets du territoire et en suivre l'avancée. L'ELC s'est investie dans le suivi et le soutien du projet.

A ce titre quelques-uns de ces membres participent activement au **Groupe Projet Local** de l'action. Ce groupe qui se réunit environ une fois par trimestre a pour vocation d'accompagner la démarche et de contribuer à sa diffusion sur le territoire. Il est composé de représentants des syndicats employeurs et salariés des principales branches du secteur ainsi que d'un représentant territorial de l'Agence Régionale de Santé.

Pour donner à voir l'importance du projet pour le territoire, l'ELC a proposé aux membres du Comité Local Emploi Formation Economie (CLEFE), instance politique de concertation, de mettre à l'ordre du jour de sa réunion de juillet 2013, le projet de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences. Ce dernier a été présenté par l'intermédiaire du témoignage de trois structures : l'EHPAD du Sacré Cœur à Athis, l'UNA du Bocage (aide à domicile) et l'AIFR Bocage (structure d'insertion) et de l'URIOPSS. Cette réunion, co-présidée par M. Jean-François SALIBA, sous-préfet d'Argentan, M. Yanic SOUBIEN, vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie et M. Marc TOUTAIN, conseiller général, associait les élus locaux du territoire ainsi que les partenaires sociaux et économiques et les structures impliquées sur les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

LES AVANCÉES DU PROJET

AXE FORMATION

La formation autour des problématiques sociales des usagers, des personnes accueillies ou accompagnées est la première action concrète du projet à avoir été mise en place.

Une action co-construite par les acteurs du territoire : Suite à la définition du cahier des charges par le groupe projet local, la Croix Rouge Française IRFSS Alençon a été retenue pour animer une formation de 4 jours entre septembre et novembre 2013 sur le territoire du Pays du Bocage.

Une action mutualisée pour les acteurs du territoire : 10 professionnels de postes, métiers et structures différents ont pu découvrir et rencontrer d'autres acteurs du territoire, confronter leurs difficultés et échanger sur leurs pratiques. Dans le cadre de leurs futures interventions, les participants ont pu se constituer un fichier inter institutionnel de compétences et de références territoriales. La suite logique de cette formation passe par la création d'un véritable réseau sur le territoire. Suite à la formation, les attentes exprimées sont d'organiser des séquences autour des problématiques suivantes :

- Les personnes vulnérables, en présence de professionnels tels que juge des tutelles
- Travailler sur la notion d'urgence

Perspectives pour 2014 et 2015

La co-construction de plans de formations à l'échelle du Pays : A la demande des acteurs du territoire cette possibilité serait ouverte à tous les établissements et services du champ.

AXE MUTUALISATION / FIDÉLISATION / PARCOURS PROFESSIONNELS

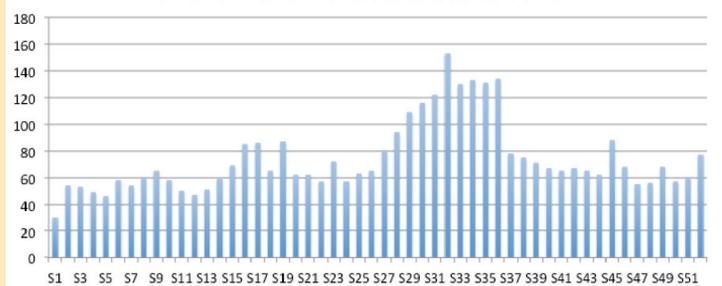
Etape 1 - Evaluation des volumes d'emplois en CDD utilisés par les structures

La transmission de données de 12 structures du territoire a permis de faire apparaître des volumes suffisants pour envisager sur certains métiers une mutualisation permettant aux associations de se donner la garantie d'accueillir un salarié possédant les compétences attendues et offrant à la personne concernée une meilleure stabilité dans l'emploi.

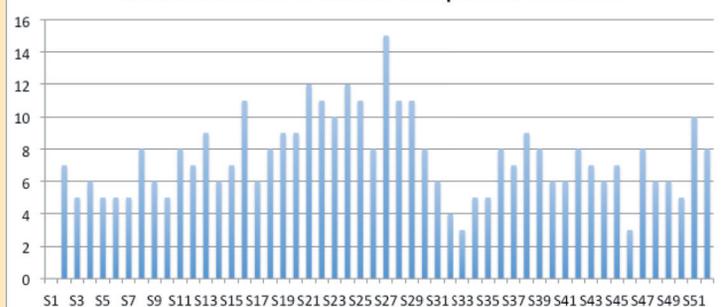
C'est principalement le cas de la famille des métiers de service non médicaux (agents à domiciles, agents de services internes...).

Pour d'autres métiers, sans l'engagement complémentaire d'autres structures du territoire utilisant ce type de compétences, le pari semble plus risqué. C'est notamment le cas des métiers de « moniteurs », que l'on peut trouver en ESAT*, dans des structures d'insertion, dans des IME* ...

Service non médical : Nombre de contrats actifs en 2012



Moniteurs : Nombre de contrats actifs par semaine en 2012



Etape 2 - Identification des compétences nécessaires

Pour les emplois faisant apparaître des volumes suffisants, un travail est actuellement engagé sur les compétences attendues par les différents employeurs et les proximités de compétences entre métiers qui permettraient d'envisager qu'une même personne puisse par exemple répondre aux besoins d'une structure employant un agent de service interne et d'une autre employant des agents à domicile.

Perspectives pour 2014 et 2015

- Caractériser l'usure professionnelle liée aux différents métiers et envisager des parcours professionnels possibles qui permettraient à des salariés en CDI d'éviter de se trouver en situation de désinsertion professionnelle.
- Envisager les différents types de dispositifs qui permettraient aux structures de mutualiser des emplois.

AXE COOPÉRATION ET DÉFINITION DE LA LIMITE DES MÉTIERS

Le groupe coopération se compose d'acteurs associatifs, de professionnels libéraux et de professionnels du secteur hospitalier ainsi que d'acteurs institutionnels du département et de la région.

Constats énoncés

- Généraliser la coordination entre les acteurs de la santé, intervenant auprès des personnes âgées, à l'échelle du Pays du Bocage
- Développer la coopération entre les acteurs du soin et de l'accompagnement tout en prenant en considération le parcours de la personne âgée. Cet aspect rejoint le travail en cours à l'initiative du Conseil général de l'Orne et de l'ARS* (en direction des SAAD* et des SSIAD*)
- Effectuer un travail de collaboration entre les professionnels du domicile et les établissements pour anticiper l'entrée en établissement, les retours à domicile.

Elaboration d'une charte des bonnes pratiques

En partant des pratiques locales complétées par des expériences à l'échelle régionale ou au niveau national, les acteurs s'accordent sur les objectifs opérationnels suivants :

- Chaque service et chaque acteur signataire s'engagera à communiquer son territoire et son champ d'intervention aux autres signataires de cette charte afin de faciliter la cartographie des interventions.
- Les modalités de coopérations inter-structures et interservices seront formalisées afin de servir de référence dans la gestion des situations complexes ou difficiles. Ces situations complexes, pour être résolues, nécessiteront souvent l'articulation de multiples intervenants à la fois du champ sanitaire, social et médico-social, qui pourront prendre appui sur la définition du périmètre d'intervention de chacun décliné dans la charte.

Perspectives pour 2014 et 2015

- Elaboration et rédaction d'une charte qui sera diffusée au premier semestre 2014
- Mise en application de la coopération et évaluation de la charte : mesurer les partenariats, les coopérations et les coordinations développés.



GLOSSAIRE

ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ARS : Agence Régionale de la Santé

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

Fichier FINESS : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

IME : Institut Médico-Educatif

Loi HPST : Loi Hôpital, patients, santé, territoires

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Vous êtes intéressé pour en savoir plus, vous souhaitez recevoir de l'information sur l'avancement du projet, faire partie de l'un de ces groupes de travail, contactez :

Alice DERRIEN à la CRESS : 02-31-06-09-23 ou alice.derrien@cress-bn.org
www.cress-bn.org

Christèle DREUX à l'URIOPSS : 02-31-35-46-50 ou c.dreux@uriopss-basse-normandie.asso.fr
www.uriopss-basse-normandie.asso.fr

Catherine LABBE à l'ARACT : 02-31-46-13-90 ou c.labbe@anact.fr
www.basse-normandie.anact.fr

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

